



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°746) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES AILEY ET POLE  
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION LES  
ENFANTS DE LEOP'ART, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-435  
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Les enfants de Léop'Art » représentée par Madame Clara KOUKOUI BENNETT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des cours des cours de danse pour enfants dans la salle Ailey, les samedis 11 et 18 septembre, 2, 16 et 23 octobre, 13 novembre, 11 et 18 décembre 2021, et les 8, 22 et 29 janvier, 5, 12 et 19 février, 9 et 16 avril, 28 mai, 18 et 25 juin 2022 de 9h30 à 12 h et, au Pôle documentaire, les samedis 25 septembre, 20 novembre, et 4 décembre 2021, et les 15 janvier, 12 et 26 mars, 21 mai, et 4 juin 2022 de 9h30 à 12 h.

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Les enfants de Léop'Art » représentée par Madame Clara KOUKOUI BENNETT en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 1 955 € TTC (mille neuf cent cinquante-cinq euros) afin d'organiser des cours de danse pour enfants dans la salle Ailey, les samedis 11 et 18 septembre, 2, 16 et 23 octobre, 13 novembre, 11 et 18 décembre 2021, et les 8, 22 et 29 janvier, 5, 12 et 19 février, 9 et 16 avril, 28 mai, 18 et 25 juin 2022 de 9h30 à 12 h et, au Pôle documentaire, les samedis 25 septembre, 20 novembre, et 4 décembre 2021, et les 15 janvier, 12 et 26 mars, 21 mai, et 4 juin 2022 de 9h30 à 12 h.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211216-lmc1H9019H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/12/2021  
Date de Publication : 16/12/2021